

## **SITUATION INTERMEDIAIRE**

**AU 30 JUIN 2019**

### ANNEXE

#### **Préambule**

#### **Faits caractéristiques de l'exercice**

##### **1 - Règles et méthodes comptables**

- 1.1 Frais d'émission d'emprunts obligataires
- 1.2 Reconnaissance du chiffre d'affaires
- 1.3 Frais de développement
- 1.4 Immobilisations incorporelles
- 1.5 Immobilisations corporelles
- 1.6 Immobilisations financières
- 1.7 Test de dépréciation
- 1.8 Stocks
- 1.9 Créances clients et comptes rattachés
- 1.10 Provisions pour dépréciation des créances clients
- 1.11 Provision pour risques et charges
- 1.12 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires
- 1.13 Évaluation des valeurs mobilières de placement
- 1.14 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité

##### **2 - Compléments d'informations relatifs au bilan**

- 2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements
  - 2.1.1 Affectation des malis techniques
- 2.2 Immobilisations corporelles et amortissements
- 2.3 Immobilisations financières et provisions
- 2.4 Stocks
- 2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice
- 2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice
- 2.7 Comptes de régularisation actif
- 2.8 Capital social
- 2.9 Tableau de mouvements des capitaux propres
- 2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent
- 2.11 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 2.12 État des provisions
- 2.13 Comptes de régularisation passif

### **3 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat**

- 3.1 Analyse du chiffre d'affaires
- 3.2 Produits exceptionnels, charges exceptionnelles

### **4 – Autres informations**

- 4.1 Effectif moyen
- 4.2 Engagement hors bilan
- 4.3 Compte personnel de formation
- 4.4 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- 4.5 Évènements postérieurs à l'exercice
- 4.6 Honoraires commissaires aux comptes
- 4.7 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.
- 4.8 Bons de souscription

## **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

- Émission d'Obligations remboursables.

Attribution gratuite de 600 bons d'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANE ») avec bons de souscription d'actions attachées pour un montant maximum d'emprunt obligataire de 6 000 000 € et un montant maximum d'augmentation de capital de 7 200 000€ sur conversion des ORNANE en actions nouvelles et sur exercice des BSA détachables. Ces bons d'émission peuvent être exercés pendant une période de 36 mois à compter de la date d'émission. Prix de souscription des ORNANE fixé à 10 000€.

Remboursement en actions ou en numéraire à hauteur de 98% du montant nominal.

Le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du même jour, décide l'émission de 200 Bons d'Émission, à l'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes de la société (« ORNANE ») avec des bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (« BSA ») pour un montant de deux million d'euros.

Le Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2017, a également décidé l'émission de 200 ORNANE supplémentaires avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés, pour un montant de deux millions d'euros.

En décembre 2018, la société a décidé de ne pas procéder à l'émission des derniers Bons d'émission d'obligations d'un montant de deux millions d'euros.

## **1- REGLES ET METHODES COMPTABLES**

BUDGET TELECOM SA, dont le siège social est situé 52 Rue d'Odin – CS 40900 – 34965 MONTPELLIER, est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le marché Euronext Growth depuis le 4 octobre 2006.

La situation intermédiaire est établie en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Elle respecte en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

### **1.1 Frais d'émission d'emprunts obligataires**

Lors de l'émission des emprunts obligataires en 2017, la réalisation de l'augmentation de capital n'ayant pas encore eu lieu, les frais d'émission ont été inscrits à l'actif en charges à répartir. Ces frais ont fait l'objet d'un étalement sur la durée de l'emprunt à savoir 18 mois.

### **1.2 Reconnaissance du chiffre d'affaires**

- ❖ Les trois principaux services de télécommunications commercialisés sont les suivants :
  - Services post-payés en pré-sélection, reprise d'abonnement fixe et forfaits mobile
  - Services pré-payés
  - Services aux professionnels.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de réalisation de la prestation.

Les prestations de services comprennent principalement la fourniture de minutes de télécommunications. Les produits liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

- ❖ Les produits liés à l'offre MINT ENERGIE ont été pris en compte en fonction des quantités d'énergie livrées, basées notamment sur les profils de consommation et d'estimations de consommation de chaque client actif.

Les prestations de services liées à cette activité de fourniture d'énergie sont ainsi prises en compte au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

La société constate un produit dès lors que :

- L'existence du contrat est acquise ;
- La fourniture d'énergie a eu lieu ;
- Le prix est fixé ou déterminable ;
- Le caractère recouvrable des créances est probable ;

### **1.3 Frais de développement**

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception des nouveaux projets sont portés à l'actif du bilan lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ils sont portés à l'actif du bilan lorsque les six critères généraux définis par le PCG sont remplis :

- 1) La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- 2) L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou de le vendre,
- 3) La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
- 4) L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
- 5) La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- 6) La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

La société a notamment procédé à l'activation de frais liés à des projets en cours de développement dans les nouvelles activités ciblées (fournitures d'électricité).

#### **1.4 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont immobilisées à leur coût d’acquisition. Elles sont amorties ou dépréciées selon les méthodes comptables suivantes :

	<b>Mode</b>	<b>Durée de l’amortissement</b>
- Frais d’établissement	linéaire	5 ans
- Frais de développement	linéaire	5 ans
- Fichier clientèle :	N/A	test de dépréciation
- Logiciels et Sites :	linéaire	1 à 5 ans
- Marques	N/A	test de dépréciation

Conformément au règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques ont été enregistrés en fonds commercial lors de la TUP des anciennes filiales de BUDGET.

#### **1.5 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d’acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

	<b>Mode</b>	<b>Durée de l’amortissement</b>
Agencement, installations	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	linéaire	4 ans
Matériel informatique	linéaire	1 et 5 ans

#### **1.6 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières présentes au 30 juin 2019 s’élèvent à 134 K€ dont 14 K€ de dépôts et cautions et 120 K€ d’actions propres.

#### **1.7 Test de dépréciation**

Concernant les immobilisations incorporelles non amorties et les immobilisations financières, elles font l’objet une fois par an d’un test de dépréciation permettant de s’assurer que la valeur actuelle n’est pas inférieure à la valeur comptable. La valeur actuelle est estimée en fonction des flux futurs de trésorerie attendus actualisés si ceux-ci sont déterminables séparément du reste de l’activité.

À défaut, la société a mis en place un suivi d'indicateurs, notamment le chiffre d'affaires généré sur les activités achetées (fichier clientèle) permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation.

Concernant les malis techniques, ces derniers subissent une dépréciation lorsque la valeur d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités.

En cas de sortie d'un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, le mali doit être réduit à due concurrence.

### **1.8 Stocks**

Les stocks de matériel détenus par la société sont évalués au dernier prix d'achat. Le stock est constitué principalement de cartes Sim, de terminaux téléphoniques et de boîtiers d'une part, de boîtiers de surveillance de consommation énergétique d'autre part.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur valeur d'entrée en stock.

### **1.9 Créances clients et comptes rattachés**

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevées ou non.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistiques qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnaît une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

### **1.10 Provisions pour dépréciation des créances clients**

Pour l'activité de téléphonie, les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

Une provision relative aux impayés de prélèvements ou de paiements par cartes bancaires, est constituée forfaitairement sur la base des statistiques internes de la société.

### **1.11 Provisions pour risques et charges**

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions sont constituées principalement de provisions pour litiges.

### **1.12 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires**

- ❖ La vente de « minutes de télécommunication pré-payées » génère un chiffre d'affaires qui ne peut être définitivement constaté en produits que lorsque le client a effectivement « consommé » le crédit de minutes qu'il a acheté.

La partie du chiffre d'affaires correspondant aux minutes non encore utilisées sur les clients actifs à la date d'arrêté des comptes, est, conformément au principe d'indépendance des exercices, inscrite en produits constatés d'avance au passif du bilan.

Concernant les services post-payés en pré-sélection, Budget Télécom a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009 un système de facturation mensuel. Au 30 juin 2019, la reconnaissance des revenus s'effectue de la manière suivante : constatation en produits de l'exercice pour les forfaits et constatation d'une facture à établir pour les consommations de minutes non encore facturées à la date de clôture de l'exercice.

- ❖ Concernant l'activité MINT ENERGIE, la facturation ne peut être établie que lorsque Budget Télécom aura le relevé de consommation du client. Une partie du chiffre d'affaires correspondant à l'activité est donc constatée en factures à établir.

L'estimation des quantités d'énergie livrée est réalisée sur la base notamment :

- des profils de consommation des clients de la société,
- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau,
- des informations extérieures telles que les températures réalisées,
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la société par le gestionnaire du réseau.

### **1.13 Évaluation des valeurs mobilières de placement**

Au 30 juin 2019, la société ne détient aucune valeur mobilière de placement.

### **1.14 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité :**

#### Risque de change :

Budget Telecom n'effectue pas de transaction significative en devise et n'est de ce fait pas exposée aux risques de change provenant d'achats ou de ventes en monnaie étrangère.

#### Risque de taux :

Le seul emprunt auquel Budget Telecom a actuellement recours pour financer son développement est un prêt BPI à taux zéro : la société n'est de ce fait pas exposée aux risques de taux.

#### Risque sur les actions :

La société ne détient aucune action au 30 juin 2019 et à ce titre n'est exposée à aucun risque.

#### Risque de liquidité :

Budget Telecom a historiquement financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement.

En complément la société a eu recours à un prêt de 700 K€ à taux zéro auprès de la BPI en 2014.

La trésorerie disponible de la société s'élève au 30 juin 2019 à 6 351 K€.

## **2 COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN**

### **2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions / Diminutions de l'exercice	Brut au 30/06/2019
Frais de développement (4)	2 833 645	153 173	720	2 986 098
Marques (1)	272 705	0	650	272 055
Fonds commercial (2)	5 755 816			5 755 816
Sites web	168 213			168 213
Logiciels	621 819	15 500	104 051	533 268
Fichiers clientèle (3)	447 391			447 391
Autres immobilisations				0
<b>TOTAL</b>	<b>10 099 589</b>	<b>168 673</b>	<b>105 421</b>	<b>10 162 841</b>

(1) Il s'agit principalement de la marque TELECONNECT pour 250 K€ acquise le 21 juillet 2006. La marque Teleconnect, est provisionnée à hauteur de 283 K€ au 30 juin 2019

(2) Il s'agit des fonds de commerce de TALK TEL (3 367 K€ assimilé à un fichier clientèle) et de PTI (835K€) issus des TUP de ces anciennes filiales, respectivement au 31.12.2009 et 31.12.2008 ainsi que des malis techniques des sociétés Teleconnect pour 504 K€ et Kast pour 984K€, affecté extra-comptablement à des actifs sous-jacents.

Les activités en cours d'abandon et celles en repli, déjà fortement dépréciées au cours des exercices précédents, ont fait l'objet de dépréciations complémentaires en 2019 pour tenir compte de la variation de l'activité.

(3) Il s'agit de trois fichiers clientèle acquis respectivement entre 2006 et 2007.

Des dépréciations ont été constatées pour un montant total de 100 € sur la base de la diminution du chiffre d'affaires généré par ces activités. (Cf. § 2.12 État des provisions)

(4) Développement plateforme MINT pour 153 K€ au cours du premier semestre 2019.

**BUDGET TELECOM SA**

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice *	Reprises * / Virements de l'exercice	Cumul au 30.06.2019
Frais de développement	2 291 808	135 522	27 810	2 399 520
Marques	219 236	126	650	218 713
Sites web	146 530	16 152		162 682
Logiciels	576 305	10 876	104 051	483 130
Fonds et fichiers clientèle	5 070 490	100 258		5 170 748
<b>TOTAL</b>	<b>8 304 369</b>	<b>262 934</b>	<b>132 511</b>	<b>8 434 793</b>

\* y compris dépréciations constatées sur le premier semestre 2019

**2.1.1 Affectation des malis techniques :**

Mali technique de la société KAST :

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus-value nette d'impôt total Absorbée	Répartition du mali
<b><u>Actifs ne figurants pas dans les comptes de l'absorbée</u></b>				
Fichiers clientèle <i>Technologies</i>		1 500 000	983 550	983 550
<i>Déficit reportable</i>				
<b>TOTAL</b>				<b>983 550</b>

Ce mali technique a fait l'objet d'une dépréciation en fonction de l'activité réelle issue de KAST :

- En 2014 les technologies qui ont été cédées à l'euro symbolique ont été sorties de l'actif pour leur valeur de 328K€, et le déficit reportable a été provisionné pour 121 K€.
- En 2015, l'ensemble du fichier clientèle a été provisionné, soit 984 K€
- En 2016, le déficit reportable de 121K€ a été sorti de l'actif suite à la consommation des déficits fiscaux sur l'exercice.

Au 30 juin 2019, le mali technique de Kast est donc composé uniquement du fonds commercial pour 984 K€ entièrement déprécié depuis le 31 décembre 2016.

Mali technique de la société TELECONNECT :

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus-value nette d'impôt totale Absorbée	Répartition du mali
<b><u>Actifs ne figurant pas dans les comptes de l'absorbée</u></b>				
Fonds commercial				503 972
<b>TOTAL</b>				<b>503 972</b>

L'affectation réalisée au 31.12.2009 des malis techniques en fonds commercial lors de la TUP de ses anciennes filiales Kast et Teleconnect est ainsi en conformité avec les dispositions comptables du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 qui est venu transposer la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013.

## **2.2 Immobilisations corporelles et amortissements**

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 30.06.2019
Constructions sur sol d'autrui				-
Agencements, aménagements divers	18 846	10 101		28 947
Matériel de transport				-
Matériel et mobilier de bureaux	52 033		7 981	44 052
Matériel informatique	1 364 617	34 735	209 230	1 190 122
Matériel loué / efficacité énergétique	49 160	19 557		68 717
Mobilier	6 068	0		6 068
Immobilisations corporelles en cours				-
<b>TOTAL</b>	<b>1 490 724</b>	<b>64 393</b>	<b>217 211</b>	<b>1 337 906</b>

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 30.06.2019
Constructions sur sol d'autrui				0
Agencements, aménagements divers	10 944	3 957		14 901
Matériel de transport	0			0
Matériel et mobilier de bureaux	52 032		7 981	44 051
Matériel informatique	1 352 949	5 893	206 594	1 152 248
Matériel loué / efficacité énergétique	27 720	5 755		33 475
Mobilier	6 068			6 068
<b>TOTAL</b>	<b>1 449 713</b>	<b>15 605</b>	<b>214 575</b>	<b>1 250 743</b>

### 2.3 Immobilisations financières et provisions

IMMOBILISATIONS FINANCIERE	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 30.06.2019
Titres et créances rattachées	-			
Autres participations	-			
Créances liées aux participations	-			
Dépôts et cautionnements	14 367			14 367
Autres créances immobilisées	-			
Actions propres	120 304			120 304
<b>TOTAL</b>	<b>134 671</b>			<b>134 671</b>

Suite à un protocole d'accord signé par BUDGET TELECOM, la société a procédé au rachat de 23 956 actions propres et de 23 956 BSA pour un montant global de 120 K€.

Ces actions propres sont inscrites à l'actif du bilan et dépréciées en fonction du cours du jour de clôture.

### 2.4 Stocks

<i>(en euros)</i>	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises (Telecom)	7 694	1 010	6 684	3 680	0	3 680
Marchandises (Energie)	43 499		43 499	64 525		64 525
<b>Total</b>	<b>51 193</b>	<b>1 010</b>	<b>50 183</b>	<b>68 206</b>	<b>0</b>	<b>68 206</b>

**2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice**

IMMOBILISATION	Dotations de l'exercice aux amortissements		Provisions amortissements dérogatoires		
	Linéaire	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais de développement	135 522				
Marques	126				
Sites web	16 152				
Autres	10 876				
<b>TOTAL</b>	<b>162 676</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Constructions sur sol d'autrui					
Agencements, aménagements divers	3 957				
Matériel de transport					
Matériel et mobilier de bureaux					
Matériel informatique	5 893				
Matériel loué / efficacité énergétique	5 755				
<b>TOTAL</b>	<b>15 605</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice**

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

	Montant brut	à - d'1 an	à + d'un an
<u>De l'actif immobilisé:</u>			
Dépôts et cautionnement	14 368		14 368
Autres créances immobilisées	120 304		120 304
<b>TOTAL</b>	<b>134 672</b>	<b>0</b>	<b>134 672</b>
<u>De l'actif circulant:</u>			
Clients et comptes rattachés	5 948 830	5 948 830	
personnel et comptes rattachés	1 216	1 216	
Etat, impôts et taxes	3 175 006	3 175 006	
Débiteurs divers	578 903	578 903	
<b>TOTAL</b>	<b>9 703 955</b>	<b>9 703 955</b>	<b>0</b>
Charges constatées d'avance	239 847	239 847	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 078 474</b>	<b>9 943 802</b>	<b>134 672</b>

**2.7 Comptes de régularisation actif**

	Montants
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	
<u>Charges d'exploitation</u>	
Entretien/ Maintenance	13 845
Tickets restaurants	5 636
Achats MINT	172 019
Assurances	3 098
Publicité/Télécom	12 997
Leasings - Locations	2 132
Sous-traitance	12 064
Autres charges	18 056
<b>Total</b>	<b>239 847</b>
<b>PRODUIT A RECEVOIR</b>	
Clients - factures à établir	5 009 796
Intérêts à percevoir	5 587
Fournisseurs - avoir à recevoir	402 044
Etat	0
Divers	0
Personnel	125
<b>TOTAL</b>	<b>5 417 552</b>

**2.8 Capital social**

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	4 534 604	0,15 €
Actions émises pendant l'exercice	209 645	0,15 €
Actions remboursées pendant l'exercice		
<b>Actions composant le capital social en fin d'exercice</b>	<b>4 744 249</b>	<b>0,15 €</b>

Le capital de la société BUDGET TELECOM, composé de 4 744 249 actions, s'élève à 711 637 euros.

L'augmentation de capital sur la période provient de la conversion des ORNANE et des BSA. (cf § 4-8 bons de souscription)

**2.9 Tableau de mouvement des capitaux propres**

Opérations	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total
Au 31/12/18, avant affect.	4 534 604	680 191	3 600 089	395 387	-2 375 062	2 300 605
Augmentation de capital	209 645	31 446	469 109			500 555
Affectation du résultat 2018				-2 375 062	2 375 062	0
Dividendes						0
Résultat au 30/06/2019					-417 618	-417 618
<b>Au 30/06/2019, avant affect.</b>	<b>4 744 249</b>	<b>711 637</b>	<b>4 069 198</b>	<b>-1 979 675</b>	<b>-417 618</b>	<b>2 383 542</b>

**2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent**

La perte de l'exercice précédent s'élevant à **2 375 062 €** a été affectée de la manière suivante :

- Autres réserves :	€
- Réserve légale :	€
- Dividendes :	€
- Report à nouveau :	-2 375 062 €

**2.11 Échéance des dettes à la clôture de l'exercice**

DETTES	Montant brut	à - d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0			
Moins de 2 ans à l'origine	0			
Plus de 2 ans à l'origine	385 000	140 000	245 000	
Emprunt et dettes financières diverses				
Clients, avances et acomptes	198 309	198 309		
Fournisseurs et comptess rattachés	3 622 906	3 622 906		
Dettes fiscales et sociales	11 044 574	11 044 574		
Groupes et associés	451	451		
Autres dettes	0	0		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>15 251 240</b>	<b>15 006 240</b>	<b>245 000</b>	<b>0</b>
Produits constatés d'avance	1 024	1 024		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 252 264</b>	<b>15 007 264</b>	<b>245 000</b>	<b>0</b>

**2.12 État des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 30.06.2019
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litige (1)	132 633	0	10 000	122 633
Provisions pour grosses réparations				0
Autres provisions pour risques et charges				0
<b>TOTAL</b>	<b>132 633</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>122 633</b>
Provisions pour dépréciation				0
Sur immobilisation incorporelle	5 309 978	100 258	27 810	5 382 426
Sur titres de participation et créances liées (2)	54 423		28 508	25 915
Sur stocks et en-cours	0	1 010	0	1 010
Sur compte clients	412 894	512 015	412 893	512 016
Autres provisions pour dépréciation				0
<b>TOTAL</b>	<b>5 777 295</b>	<b>613 283</b>	<b>469 211</b>	<b>5 921 367</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 909 928</b>	<b>613 283</b>	<b>479 211</b>	<b>6 044 000</b>

*Dont dotations et reprises :*

	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>
- d'exploitation	513 038	412 893
- Exceptionnelles	100 258	37 810
- Financières		28 508

(1) Les provisions pour litige concernent :

- deux litiges en cours avec des fournisseurs (dont principalement Verizon pour 110 K€) pour lesquels des procédures juridiques, déjà en cours à la fin de l'exercice de 2017, sont toujours en cours au 30 juin 2019.
- Un litige prud'hommal déjà en cours au 31/12/2015 et non solutionné au 30 juin 2019 pour 14 K€.

(2) Dépréciations des actions propres au cours de clôture.

**2.13 Compte de régularisation passif**

	Montants
<u>Charges à payer</u>	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 312 467
Dettes fiscales et sociales	4 951 731
Autres dettes	
<b>Total</b>	<b>6 264 198</b>
<u>Produits constatés d'avance</u>	
Produit d'exploitation	1 024
<b>Total</b>	<b>1 024</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 265 222</b>

### **3 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT**

#### **3.1 Ventilation du chiffre d'affaires**

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
	Situation 30.06.2019	Exercice N-1
Ventes	0	0
<i>Dont à l'export</i>		
Prestations de services	16 923 227	20 615 772
<i>Dons à l'export</i>	508	7 738
Prestations croisées		
<b>TOTAL</b>	<b>16 923 227</b>	<b>20 615 772</b>

Le chiffre d'affaires toutes taxes énergie incluses s'élève à **22 220 579 euros**.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE		
	Exercice N	Exercice N-1
Télécommunication	2 419 347	5 441 937
Energie	14 503 880	15 173 835
Produits divers	0	0

### 3.2 Produits et charges exceptionnels

	Montant	
	Charges	Produits
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION</b>		
Produits exceptionnels	0	
Charges exceptionnelles	10 000	
Produit sur exercices antérieurs	0	
Charge exceptionnelle sur exercices antérieurs	1 357	
Charges exceptionnelles diverses (amendes et pénalités)	6 000	
<b>Total</b>	<b>17 357</b>	<b>0</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL</b>		
Produits exceptionnels / cession immobilisations		0
autres produits exceptionnels		28 508
Charges exceptionnelles / immobilisations cédées et rebutées	3 357	
<b>Total</b>	<b>3 357</b>	<b>28 508</b>
<b>DOTATIONS ET REPRISES EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		
Dotation provision exceptionnelle / immos. Incoporelles (1)	100 258	
Reprise provision exceptionnelle / immos incorporelles		27 810
dotation provision exceptionnelle / litiges		
Reprise provision exceptionnelle / litiges		10 000
Total	100 258	37 810
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>120 972</b>	<b>66 318</b>

(1) Cf .2.12 Etat des provisions

## 4 - AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 Effectif moyen.

L'effectif moyen salarié est de 27 personnes au 30 juin 2019.

### 4.2 Engagements hors bilan.

#### - Engagements de retraite

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de la société. Seules les indemnités de départ en retraite ne font pas l'objet d'une provision pour risque. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Le montant de la dette actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève à 74 937 € au 30 juin 2019.

Les hypothèses retenues sont :

- Base Convention Collective 3303 - Télécommunications
- Augmentation annuelle des salaires : 2 % constant
- Taux d'actualisation et revalorisation annuel net : 1.6 % inflation comprise
- Age de départ prévu pour Cadres et Non-Cadres : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : entre 3.5 % et 20% selon la catégorie
- Taux de charges sociales : 42 %
- Départ à l'initiative du salarié
- Table de mortalité TG 05
- Méthode : Rétrospective Prorata Temporis

- Nantissements

Il n'y a pas de nantissements des DAT en garantie des dettes fournisseurs au 30 juin 2019.

**4.3 Compte Professionnel de formation.**

Le CPF (Compte Personnel de Formation) est rattaché à la personne : les heures accumulées ne sont pas perdues en cas de changement d'employeur, et les salariés peuvent cumuler 150 heures sur le CPF.

À compter du 1er janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF.

**4.4 Évènements postérieurs au 30 juin 2019.**

La société a procédé à une nouvelle levée de fonds courant du mois de juillet 2019 d'un montant de 3.23 M€.

**4.6 Honoraires des commissaires aux comptes.**

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au 30 juin 2019 s'élèvent à 22 130 € H.T au titre de la mission de certification des comptes.

**4.7 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.**

La rémunération brute des dirigeants au 30 juin 2019 s'élève à 88 500 euros.

**4.8 Bons de souscription.**

Par décision en date du 11 mai 2017, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'émission de bons d'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes ORNANE avec bons de souscriptions d'actions ordinaires nouvelles attachés pour un montant maximum d'emprunt obligataire de 6 M€.

- Le conseil d'administration du 20 décembre 2017 en application de la délégation de compétence par l'assemblée générale, a décidé l'émission de **353 982 bons de souscription d'actions T2** ordinaires nouvelles attachées aux 200 nouvelles ORNANE attribuées.

**BUDGET TELECOM SA**

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Le conseil d'administration du 20 décembre 2017 a également décidé l'attribution gratuite de **3 921 101 bons de souscription d'actions** ordinaires nouvelles à l'ensemble des actionnaires.

- ⇒ Six BSA donnant droit à une action nouvelle au prix de souscription de 6,78€. L'exercice de ces bons pourra intervenir à compter du 29 décembre 2017 pendant un délai de 4 ans.
- ⇒ Au 30/06/2019, 15 516 BSA ont été convertis en actions.

Par décision du 02 mai 2018, il a été procédé à l'émission de **337 837 bons de souscription d'actions** ordinaires nouvelles attachées aux 200 ORNANE tranche 2.

Au 30 juin 2019, la totalité des 400 ORNANE émises ont été converties en actions nouvelles.